

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2025
PROCÈS VERBAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le six-octobre à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqué se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELAÎTRE, Maire.

ÉTAIENT Présents : JM DELAÎTRE, S. BOYER, M. KHIR, C. DROUET, A. DEZWARTE, M. COUTURIER, P. DARAGON, B. GASCARD,

ÉTAIENT Absents P. BORNAND, C. THIROUIN représentée par C. DROUET, C. BOURON, A. DOUIN, S. PINTO, JF. SORNEIN

secrétaire de séance : S. BOYER

1) Approbation du Procès-Verbal du 8 septembre 2025

sans remarques

Approuvé à l'unanimité.

2) Demande de subvention auprès de la CAF – aide à l'investissement travaux- dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment périscolaire

Le Conseil Municipal de Pecqueuse s'est réuni afin d'examiner le projet de construction d'un nouveau bâtiment périscolaire (ALSH 3-11 ans), contigu à l'école communale, rue des Pâquerettes. Ce projet vise à améliorer l'accueil des enfants, à transférer les activités aujourd'hui hébergées dans la salle communale, et à garantir des conditions conformes aux normes RE2020 et d'accessibilité PMR.

Nature de l'opération : Construction neuve d'un bâtiment périscolaire et cantine.

Capacité d'accueil : 89 enfants maximum.

Surface : 128 m² construits, en complément des 300 m² de l'école existante, sur une parcelle de 6 285 m².

Travaux (gros œuvre, second œuvre, VRD, etc.) : 328 893,52 € HT

Honoraires et études : 60 000 € HT

Mobilier : 10 000 € HT

Total HT : 398 893,52 €

TVA (20 %) : 79 778,70 €

Total TTC : 478 672,22 €

Recettes prévues :

CAF : 186 000 € (sollicité, subvention investissement)

Conseil Régional : 89 200 €

Conseil Départemental : 66 900 €

Commune de Pecqueuse : 136 572,22 € (auto-financement et/ou emprunt)

Calendrier prévisionnel

Démarrage des travaux : 1er octobre 2025

Fin des travaux : 30 juin 2026
Ouverture aux enfants : 1^{er} septembre 2026

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal de Pecqueuse :

- **Approuve** le projet de construction d'un nouveau bâtiment périscolaire d'une capacité de 89 enfants.
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel et le calendrier d'exécution.
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'aide à l'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF 91),
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes conventions, contrats, marchés et pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Approuvé à l'unanimité

3) Approbation de la répartition du FPIC 2025 proposée par la CCPL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 ayant instauré un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal ;

VU la notification de la répartition du FPIC pour l'exercice 2025 reçue par courrier en date du 19 août 2025 ;

CONSIDÉRANT que la commission des finances du 9 septembre 2025 de la Communauté de Communes du Pays de Limours est favorable à la règle des 60% CCPL-40% communes

CONSIDÉRANT, la nécessité de signifier l'accord de la commune de Pecqueuse sur cette règle des 60-40 selon le tableau de répartition annexé

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE la répartition du FPIC 2025 selon la méthode du 60-40 conformément au tableau de répartition du FPIC 2025 annexé

	2023		2024		2025	
	Droit commun	60/40	Droit commun	60/40	Droit commun	60/40
CCPL	360 286 €	661 035 €	335 418 €	620 117 €	320 012 €	596 989 €
Angervilliers	41 982 €	24 959 €	39 319 €	23 284 €	37 938 €	22 370 €
Bouilly-les-Troux	15 498 €	9 212 €	14 490 €	8 581 €	13 744 €	8 104 €
Bris-sous-Forges	82 103 €	48 800 €	77 034 €	45 618 €	74 657 €	44 021 €
Courson-Monteloup	14 838 €	8 819 €	14 167 €	8 390 €	14 074 €	8 299 €

2

Compte-rendu rédigé le 19 septembre 2025

Fontenay-lès-Bris	54 336 €	32 296 €	51 665 €	30 695 €	50 751 €	29 925 €
Forges-les-Bains	108 239 €	64 332 €	101 721 €	60 238 €	98 711 €	58 205 €
Gometz-la-Ville	41 100 €	24 429 €	38 022 €	22 516 €	35 900 €	21 169 €
Janvry	20 668 €	12 284 €	19 382 €	11 478 €	18 525 €	10 923 €
Limours	211 364 €	125 628 €	199 916 €	118 388 €	193 136 €	113 882 €
Les Molières	48 579 €	27 685 €	44 018 €	26 067 €	42 628 €	25 135 €
Pecqueuse	17 376 €	10 328 €	16 060 €	9 511 €	15 215 €	8 972 €
Saint-Jean de Beauregard	15 048 €	8 944 €	13 851 €	8 202 €	12 982 €	7 643 €
Saint-Maurice-Montcouronne	39 436 €	23 440 €	37 489 €	22 200 €	36 403 €	21 465 €
Vaugrigneuse	32 865 €	19 534 €	30 977 €	18 344 €	30 330 €	17 884 €
TOTAUX	1 101 725 €	1 101 725 €	1 033 529 €	1 033 529 €	994 986 €	994 986 €

4) Demande de fonds de concours CCPL 2025

CONSIDÉRANT la proposition de la CCPL d'attribuer la somme de 21 662 € pour la commune de Pecqueuse ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL) à hauteur de 21 662 € en vue de participer au financement des dépenses de fonctionnement ;

4) Demande de fonds de concours CCPL 2025

M. le Maire expose que, dans le cadre de l'opération de construction d'un nouveau bâtiment périscolaire, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales, sur le profil acheteur de la commune le 3 avril 2025. La date limite de remise des offres électroniques a été fixée au 15 mai 2025 à 17h00. Les prestations font l'objet de 13 lots. Les marchés de travaux de chaque lot sont conclus pour les besoins du marché. Quarante-neuf plis ont été déposés dans les délais, sur l'ensemble des lots. Lors de sa réunion du 18 juillet 2025 et au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission Marchés en procédure adaptée propose d'attribuer le marché à l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, pour chacun des lots :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants ;

Vu l'avis de la commission marchés en procédure adaptée ; Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer les marchés de travaux comme suit :

LOT	Entreprise	PRIX HT
INSTALLATIONS DE CHANTIER	Lubin	30 000,00
TERRASSEMENT & GROS OEUVRE	Lubin	105 000,00
REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES	AGENCEMENT DECORATION DE LA VALLÉE DE L'ORGE	5 756,00
ÉLECTRICITÉ	Queckenborn	16 744,00
PLOMBERIE & CHAUFFAGE	Agence renov design	39 802,50
MENUISERIES EXTÉRIEURES	DH Renovation	33 698,44
PLÂTRERIE DOUBLAGE FX PLAFONDS	SORBAT 77	21 049,20
RAVALEMENT	GRANIT	13 800,99
MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS	SORBAT 77	9 192,00
SOLS DURS & FAÏENCES	AGENCEMENT DECORATION DE LA VALLÉE DE L'ORGE	3 485,16
CHARPENTE COUVERTURE	Pierre Giagnoni	39 868,23
PEINTURE	MOBIL+	3 497,00
ÉTANCHÉITÉ	AGNC	7 000,00
		328 893,52

D'autoriser le Maire à signer les pièces des marchés et tout document nécessaire à l'exécution des marchés.

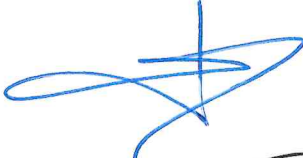
Questions diverses

Le 06/10/2025 ;


Jean-Marc DELAIRE

MAIRIE DE PITHOUILLE
ESSONNE

La séance est levée à 20h30


~~asc~~

~~asc~~
~~asc~~

